

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

New Energy Opportunities, un compartiment de THEAM QUANT-, action : I Capitalisation (LU2654767917)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

La Commission de surveillance du secteur financier (« CSSF ») est chargée de superviser BNPP AM Europe en ce qui concerne le présent Document d'informations clés. Le Produit est agréé au Luxembourg. BNPP AM Europe est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Date de production du document d'informations clés : 01/03/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de THEAM QUANT-, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

L'objectif du Compartiment est (i) d'augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme en étant exposé à un panier dynamique d'actions cotées sur les marchés mondiaux, en ciblant des activités et technologies permettant la transition énergétique nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro émission nette totale de gaz à effet de serre dans l'atmosphère tout en étant acteur de cette transition, en remplissant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en se conformant aux filtres financiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (la « Stratégie ») consistant à établir des positions longues sur un panier diversifié d'actions des marchés internationaux (le « Portefeuille optimal »).

Le modèle utilisé par le Portefeuille optimal comprend les étapes suivantes :

(b) l'identification de l'univers initial d'investissement (le « Portefeuille initial ») composé d'actions mondiales considérées comme offrant un niveau de liquidité adéquat ;

(b) l'identification du portefeuille initial d'investissement (le « Portefeuille initial d'investissement ») composé d'actions du Portefeuille initial répondant aux normes minimales relatives au thème lié à l'énergie (le « Thème ») ;

(c) l'identification du Portefeuille d'investissement thématique (le « Portefeuille d'investissement thématique ») composé d'actions du Portefeuille initial d'investissement satisfaisant au minimum aux critères suivants : (i) exigences ESG supplémentaires comme les normes de conduite responsable des entreprises et critères d'exclusion ESG spécifiques ; (ii) exigences minimales du seuil de score thématique (« Score thématique ») ; et (iii) critères financiers en vertu desquels les émetteurs d'actions notés, eu égard à leurs perspectives financières et le cas échéant, comme « Sous-performants » par BNP Paribas Exane (le « Fournisseur de données ») sont rejetés. Le Score thématique est attribué par le Fournisseur de données à un émetteur d'actions donné, représentant son niveau d'exposition au Thème tel que défini ci-dessous, sur la base de recherches, d'analyses et de traitement des données. L'incorporation des critères ESG susmentionnés aux points (i) et (ii) s'applique à l'ensemble du Portefeuille initial d'investissement et la sélection basée sur ces critères suit une approche « Best-in-Universe » et conduit à une approche de sélectivité excluant au moins 20 % du Portefeuille initial d'investissement ;

(d) la mise en œuvre d'un ensemble de critères de filtrage basés sur des indicateurs financiers (tels que les mesures de la croissance, de la dynamique et/ou des facteurs de valeur des sociétés) ;

(e) l'application d'une Approche d'investissement thématique via un algorithme d'optimisation qui vise à maximiser le « Score thématique ». L'optimisation est appliquée en fonction des principales contraintes telles que la diversification, la liquidité et les objectifs ESG et carbone minimum, consistant en une empreinte carbone inférieure et une meilleure note ESG du portefeuille final construit selon la Stratégie par rapport au Portefeuille initial.

Le Thème est défini par des activités et des technologies contribuant à la transition énergétique nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro émission nette totale de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cela inclut, sans s'y limiter, la génération d'énergie par des panneaux solaires et des éoliennes, le stockage d'énergie avec des batteries haute capacité, la consommation et la distribution d'énergie efficaces via des réseaux intelligents, l'isolation thermique ou les véhicules électriques à hydrogène.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques telles que le Risque lié aux investissements ESG ou le Risque lié à une allocation systématique intégrant des critères extra-financiers.

La Stratégie est mise en œuvre via l'utilisation de l'indice financier BNP Paribas Exane Clean Energy Opportunities (l'Indice de Stratégie). Cet indice repose sur un modèle quantitatif conçu par BNP Paribas et est rééquilibré chaque trimestre par le biais d'un algorithme spécifique. L'investisseur doit avoir conscience de l'existence de frais de réplcation annuels liés au rajustement trimestriel de chaque portefeuille, ainsi que des coûts de trésorerie (pouvant évoluer en fonction de l'état des marchés). Ces frais réduisent les performances de l'Indice de Stratégie, et indirectement celles du Compartiment. La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indx.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur : <https://indx.bnpparibas.com/nr/BNPIECLO.pdf>.

La Stratégie du Compartiment est considérée comme active. L'indice de référence du Compartiment est l'indice MSCI ACWI (NTR), sans objectif de réplcation de ce dernier.

La Stratégie est mise en œuvre par la souscription d'instruments dérivés de gré à gré, conformément à une Politique de réplcation synthétique. Dans le cadre d'une telle Politique de réplcation synthétique, le Compartiment ne détient en fait aucun des titres sous-jacents de la Stratégie, mais repose plutôt sur des instruments dérivés de gré à gré pour répliquer la performance de la Stratégie. Le Compartiment investit à tout moment au moins 51 % de ses actifs nets dans des actions et/ou des titres considérés comme équivalents à des actions émis par des sociétés de tout pays.

Les investisseurs peuvent effectuer des souscriptions ou des rachats au cours de tout jour d'ouverture complet des Bourses aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Canada, en Espagne, à Taiwan, en Suède, en France, en Corée et en Chine (à l'exception des samedis et dimanches, ainsi que des jours fériés au Luxembourg et en France).

Les demandes de souscription et de rachat peuvent être déposées auprès de l'agent administratif avant 16 h 00 CET au plus tard la veille du Jour d'évaluation concerné.



Agent administratif : BNP Paribas, succursale de Luxembourg, 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Les revenus sont réinvestis de manière systématique.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 6 années.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV THEAM QUANT-. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.
- De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, les statuts, le document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 11 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 ans	Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 6 ans	
Exemple d'investissement : 10.000 USD				

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.119,09 USD	1.607,55 USD
	Rendement annuel moyen	-48,81%	-26,26%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.627,46 USD	6.716,74 USD
	Rendement annuel moyen	-23,73%	-6,42%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.825,89 USD	24.194,35 USD
	Rendement annuel moyen	8,26%	15,87%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	22.719,1 USD	34.026,67 USD
	Rendement annuel moyen	127,19%	22,64%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs de la SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.
En cas de défaillance de la Banque dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/de la SICAV.



QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux	70 USD	1.034,11 USD
Incidence des coûts annuels (*)	0,70%	0,81% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16,68% avant déduction des coûts et de 15,87% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 USD
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	65 USD
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 USD

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 6 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

